

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

📠 : 03.20.79.57.59

\*\*\*\*\*

N° 159/2020

Le Maire de la Ville de Cysoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L.2212-2 et L.2212-8, L.2213-9 et R 2223-8, 4

Considérant que le Maire est détenteur de la police du cimetière et des funérailles, et qu'il est tenu d'y assurer le bon ordre et la décence,

Considérant qu'en cas d'exhumations, la commune de CYSOING se réserve le droit d'interdire l'accès du cimetière,

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU CIMETIERE**

**26, 27 et 28 mai 2020**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le cimetière du Centre, situé rue Salvador Allende, sera exceptionnellement fermé les 26, 27 et 28 mai dans le cadre d'exhumations.

**Article 2 :** Durant cette période, l'accès ne sera autorisé qu'au personnel de la commune et au personnel de la MARBRERIE DELGRANGE, 138 route de Douai, 59310 MOUCHIN.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et rendu exécutoire. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing ainsi qu'à l'organisateur.

Publié et rendu exécutoire  
Le 18 mai 2020

Fait à Cysoing, le 18 mai 2020

Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER

Le Maire,  
Benjamin DUMORTIER

